Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213500077-20260407-D2026_25-DE

Commune d'Aubigné

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
Séance du 07/04/2026

Nombre de membres 11	
Présents	Qui ont pris part au vote
11	11

Vote
A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 7 Avril à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Aubigné se sont réunis à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RICHARD Bruno, Maire, en session ordinaire, convoqués le 31/03/2026, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : M. RICHARD Bruno, Maire, Mmes : BOSC Sophie, FROGERAIS Lydie, JAMAUX Johanna, MOREL Nathalie, TIRARD Romy, M : CHAMPALAUNE Dominique, DENIAUD Bruno, DENIER Emmanuel, LEFEUVRE Aurélien, VASNIER Pascal

Excusés :

Procurations :

A été nommé(e) secrétaire : M DENIAUD Bruno

2026/25 – Participation aux frais de scolarité 2025/2026 -Ecole privée Diwan GUIPEL

Le financement des écoles privées est déterminé soit par le coût de l'école publique, soit par le coût moyen départemental fixé par la Préfecture lorsqu'il n'existe pas d'école publique dans la commune. Le montant minimum des deux coûts sera choisi.

Le coût de l'école publique de Guipel s'élève à 517€ pour un élève élémentaire et 1326€ pour un élève en maternelle. Le coût moyen départemental s'élève à 493€ pour un élève élémentaire et 1554€ pour un élève en maternelle pour 2025.

Le montant des frais de scolarité de l'école Diwan de Guipel pour 2025-2026 s'élève donc à 493€ réparti comme suit :

	Effectif	Coût/élève	Coût total
Elémentaire	1	493	493€
TOTAL			**493€**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **1 ABSTENTION ET 10 POUR** :

- **ACCEPTE** le versement des frais de scolarité 2025-2026 de l'école Diwan de Guipel pour un montant de 493€.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à prendre toutes les décisions et/ou mesures y afférent.

Le Maire
Bruno RICHARD

Le secrétaire de séance :
M DENIAUD Bruno